

Restauration du massif incendié

Montfort-sur-Argens, Correns, Cotignac

Le 31.08.2016

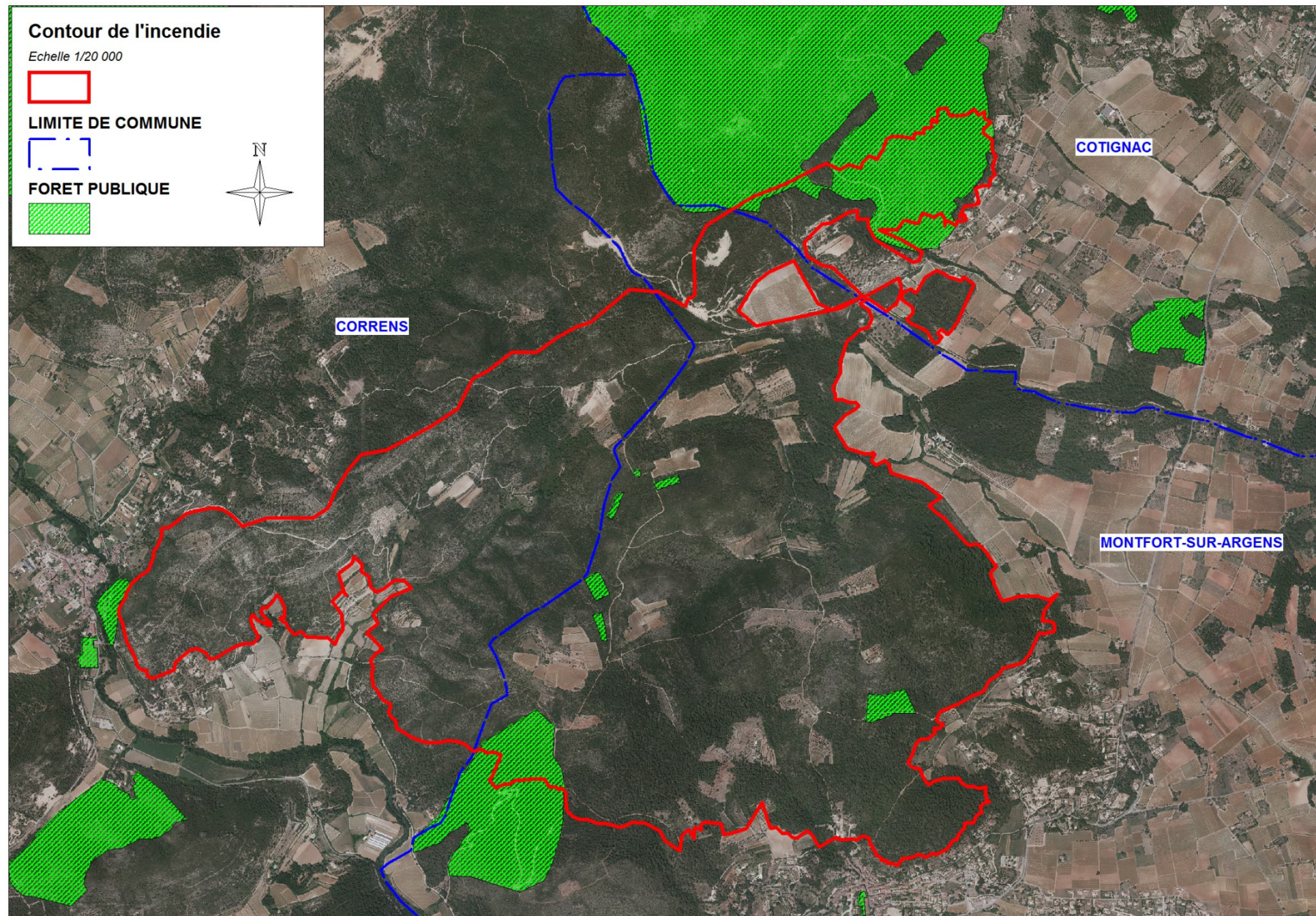


Carole Penpoul - CRPF PACA © CNPF



Carole Penpoul - CRPF PACA © CNPF

3 communes, 620 ha au total ➔ 475 ha de forêts privées et 36 ha de forêts publiques



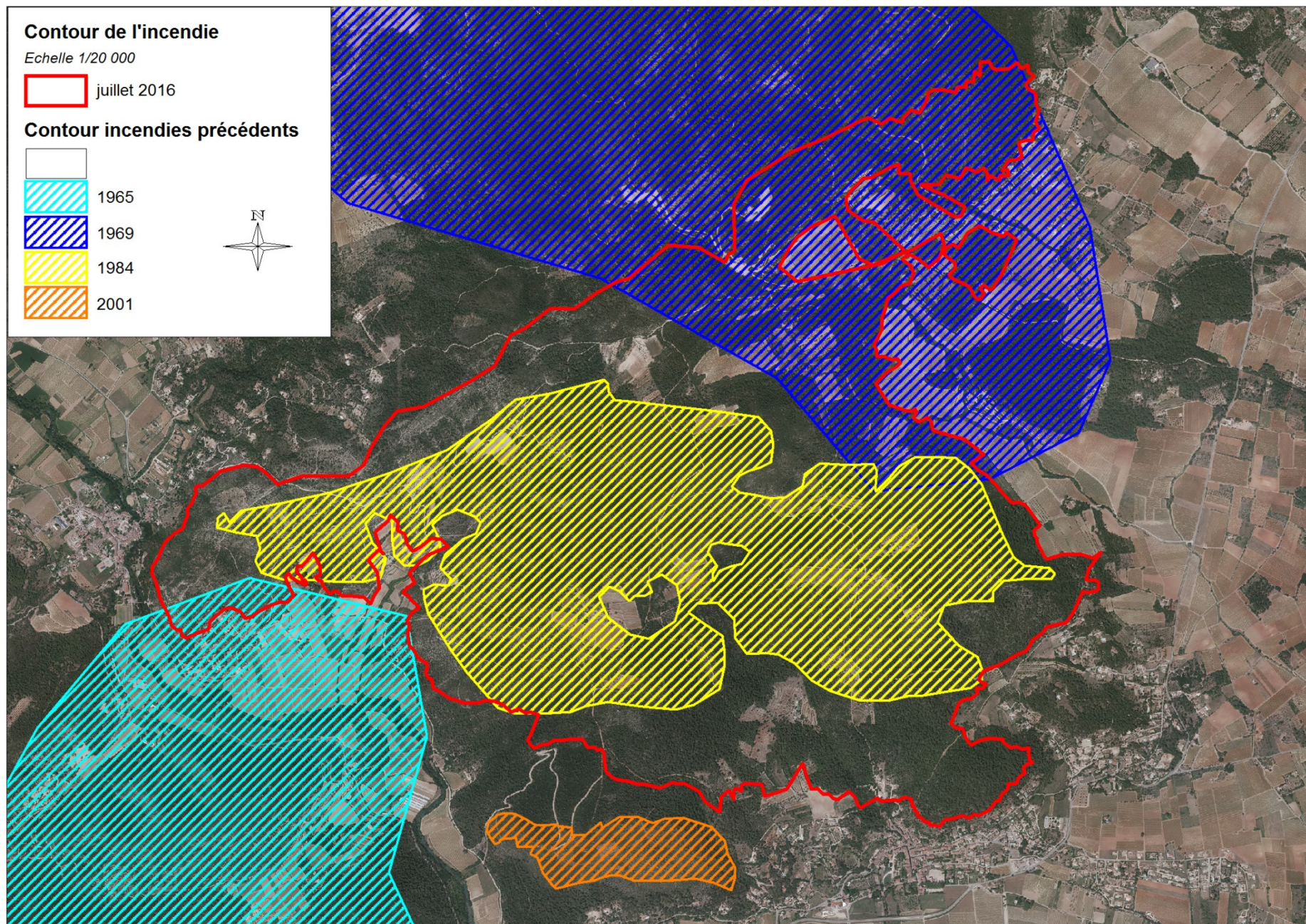
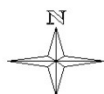
Contour de l'incendie

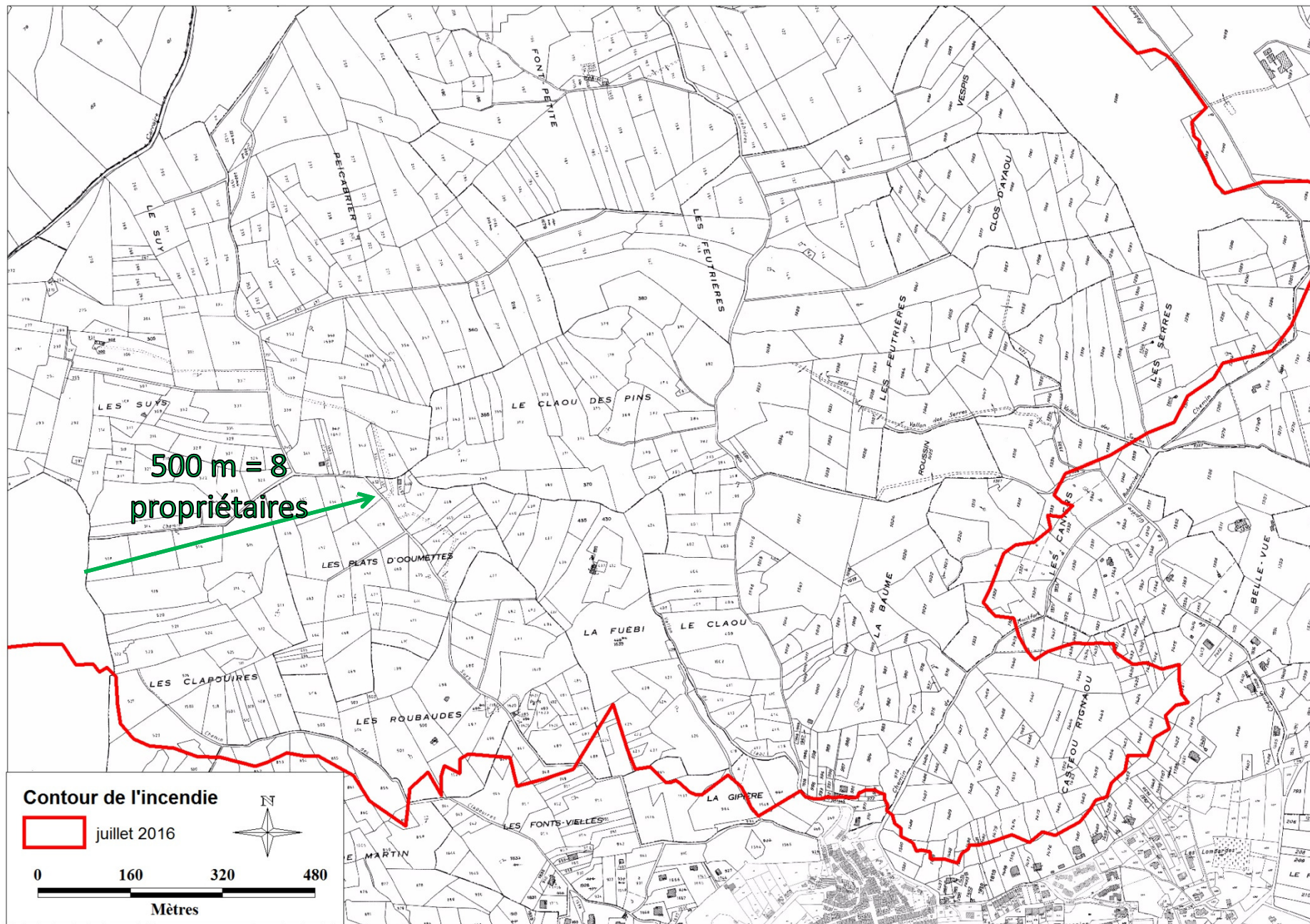
Echelle 1/20 000

 juillet 2016

Contour incendies précédents

 1965
 1969
 1969
 1984
 2001





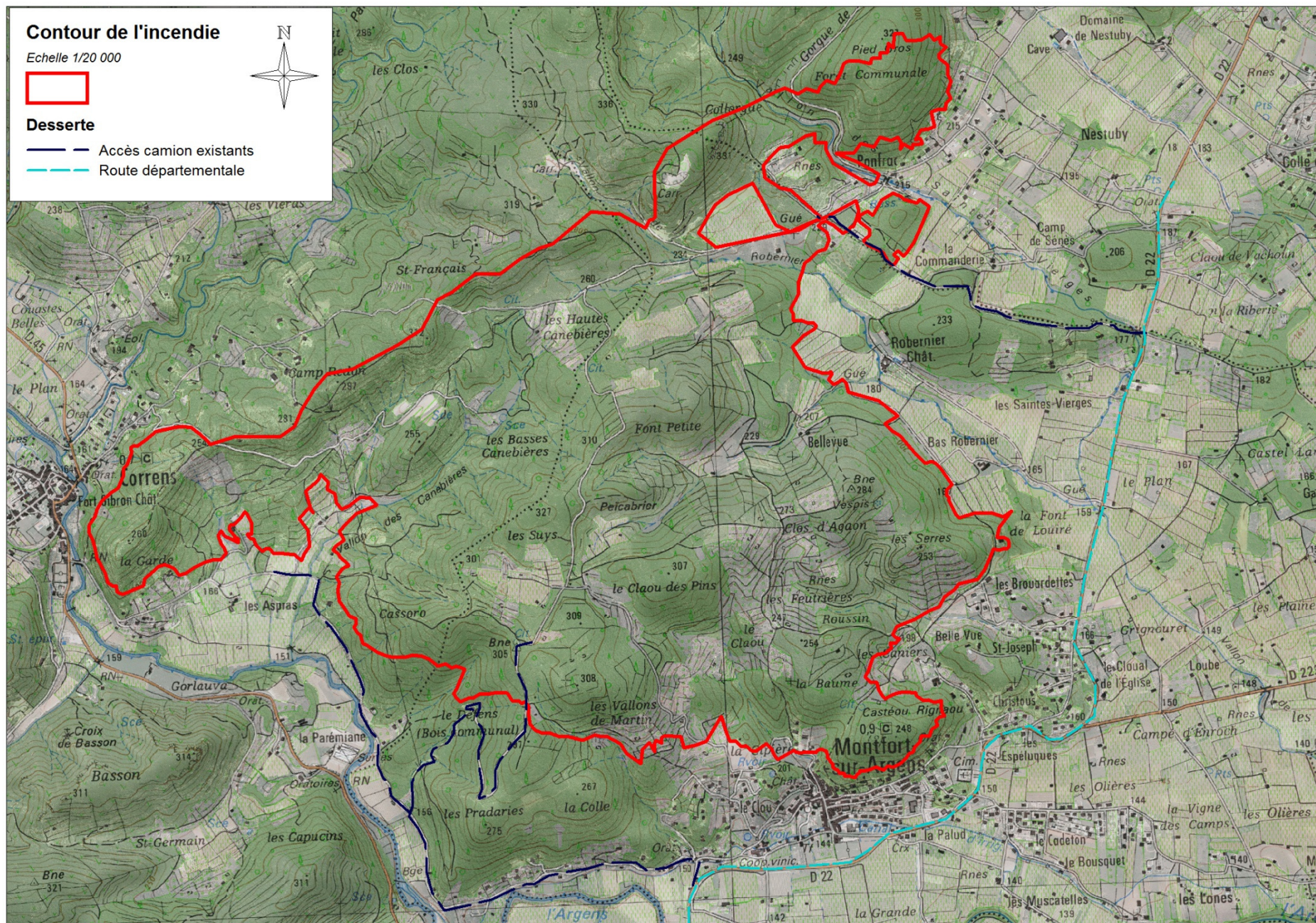
Contour de l'incendie

Echelle 1/20 000



Desserte

- Accès camion existants
- Route départementale







Pourquoi vous-a-t-on conviés
aujourd'hui ?

- Des incitations fiscales

-

pro

-

Be

ie

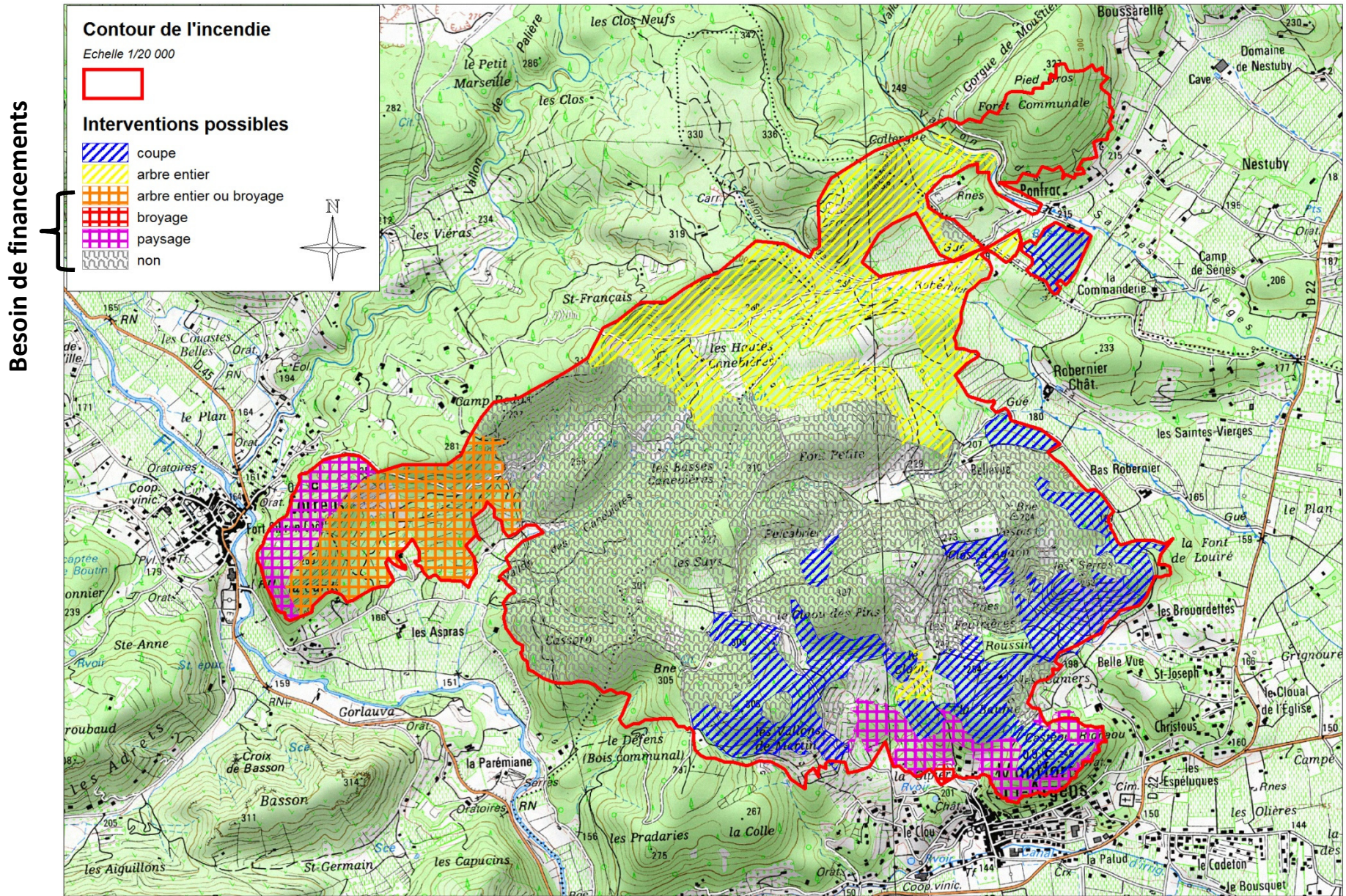
vif

-

Un besoin de financements

**Se regrouper
en
Association**

Que faire dans ce massif ?



Rapide explication de l'exploitation

1. Abatteuse ou bûcheronnage manuel



Billons de bois en forêt



Stéphane Nalin - CRPF PACA © CNPF



2. Débardage

porteur



Stéphane Nalin - CRPF PACA © CNPF

Skidder



Gilles Bossuet –
CRPF PACA © CNPF

Cheval



Gilles Martinez - CRPF PACA © CNPF

Rapide explication de l'exploitation

3. Place de dépôt

Carole Perpoul - CRPF PACA © CNPF



4. Chargement du camion et transport



Sylvain Gaudin – CRPF CA © CNPF

4_{bis}. Broyage arbre entier et transport



Quentin Vanneste - CRPF PACA © CNPF

Contour de l'incendie

Echelle 1/20 000



Région



Desserte



Place de dépôt à créer

— Accès camion

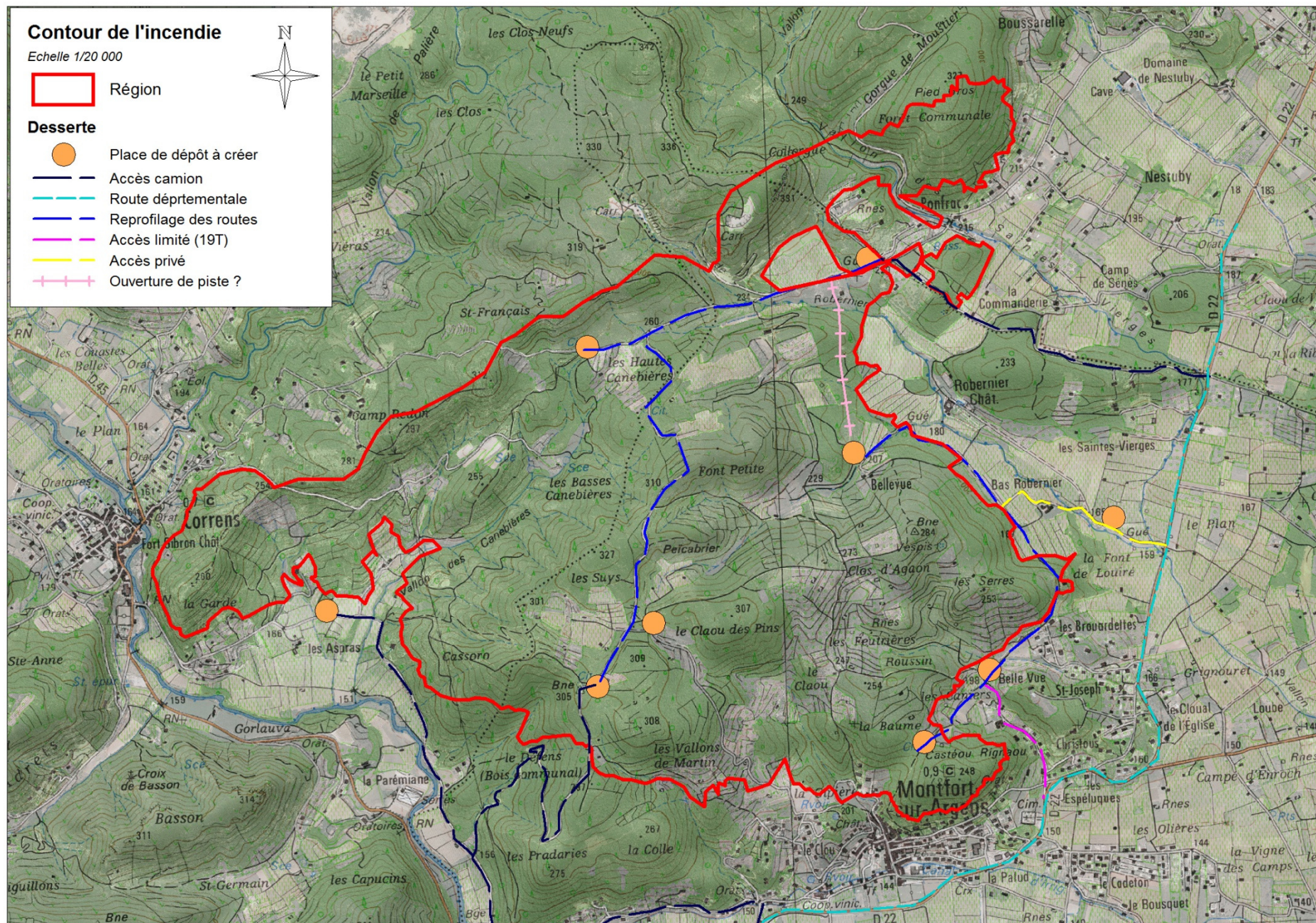
— Route départementale

— Reprofilage des routes

— Accès limité (19T)

— Accès privé

— Ouverture de piste ?



Que faire dans ce massif ?

Remise en état du massif incendié

- **Cahier des charges de l'exploitation :**

- ❖ **Résineux :**

- Abattage de tous les pins d'un diamètre supérieur à 10 cm
- Démontage des houppiers en moins de 1 m
- Toutes les branches de plus de 2 m de longueur, dont le diamètre est supérieur à 10 cm seront enlevées.
- Mise en en andain des rémanents le long des courbes de niveau dans les zones où les terrasses sont inexistantes ou très dégradées
- Préservation obligatoire des pins dont le houppier est vert à plus de 75 %

- ❖ **Feuillus**

- Recépage de tous les brins de chênes cassés ou couchés par le passage des engins
- Maintien obligatoire des brins non brûlés (sauf si celui-ci entrave le passage des engins)
- Dispersion des rémanents hors des souches

- ❖ **Généralités :**

- Respect de toutes les cultures agricoles et de leurs abords

Que faire dans ce massif ?



Cahier des charges sur cette zone :

Les engins suivront
autant que faire se peut
les restanques

Que faire dans ce massif ?

- Zone « arbre entier »: environ 100 ha

Cahier des charges sur cette zone :

Exploitation arbre entier
→ Broyage de l'arbre
(billon + houppier) dans
sa totalité.



Carole Penpoul - CRPF PACA © CNPF



Que faire dans ce massif ?

- Zone « paysage »: environ 30 ha



Cahier des charges sur cette zone :

Le bucheronnage manuel sera privilégié sur ce secteur, et la sortie des bois n'est pas garantie.

➔ billons coupés en 1 m et laissés sur place, afin de ne pas endommager les restanques et de garantir la stabilité des sols dans ce secteur proche des habitations.



Que faire dans ce massif ?

- Zone « arbre entier » ou broyage ? environ 40 ha



Que faire dans ce massif ?

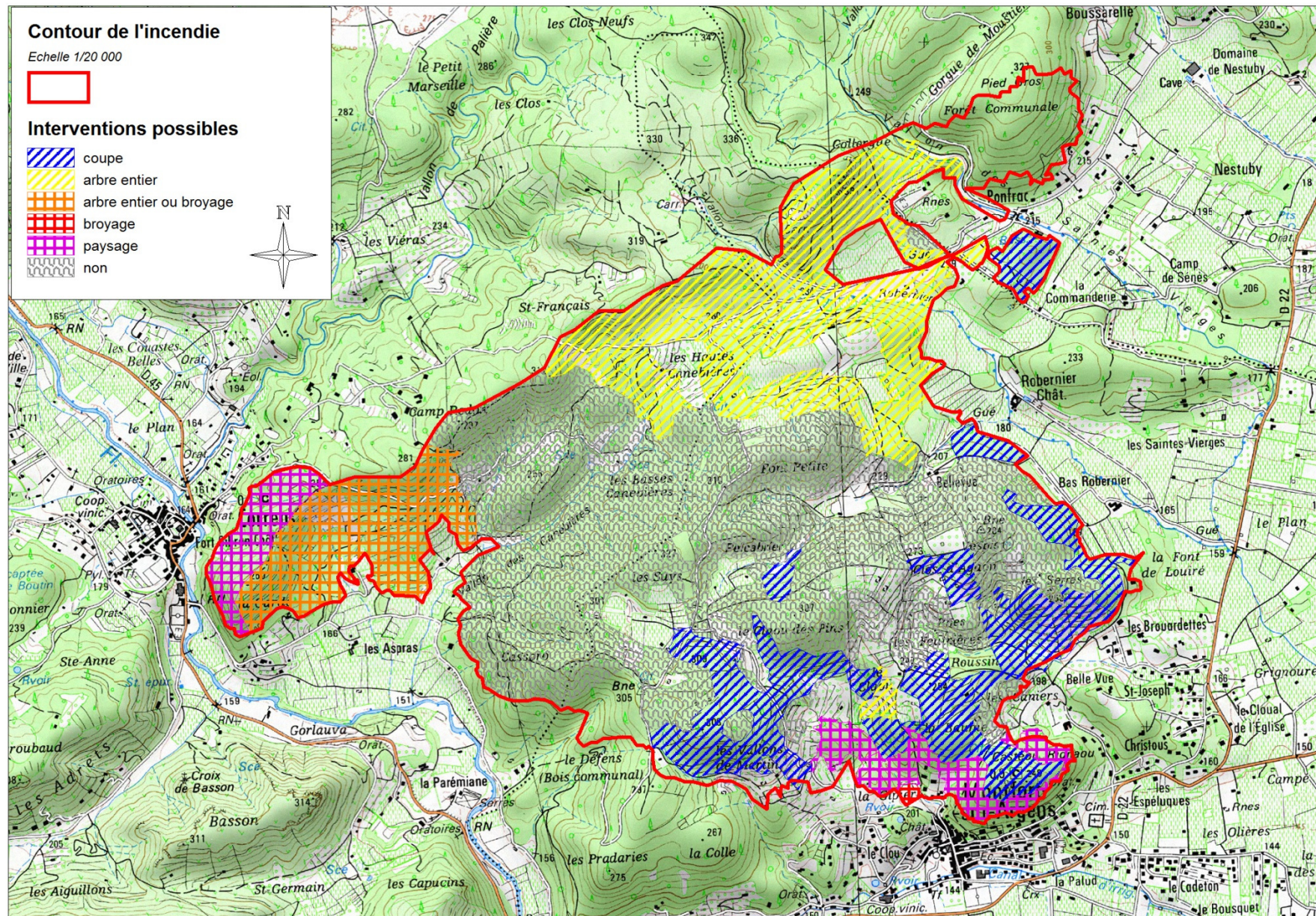
- **Zone non intervention** (dans un premier temps) : environ 250 ha



Carole Penpoul - CRPF PACA © CNPF

Carole Penpoul - CRPF PACA © CNPF

Que faire dans ce massif ?





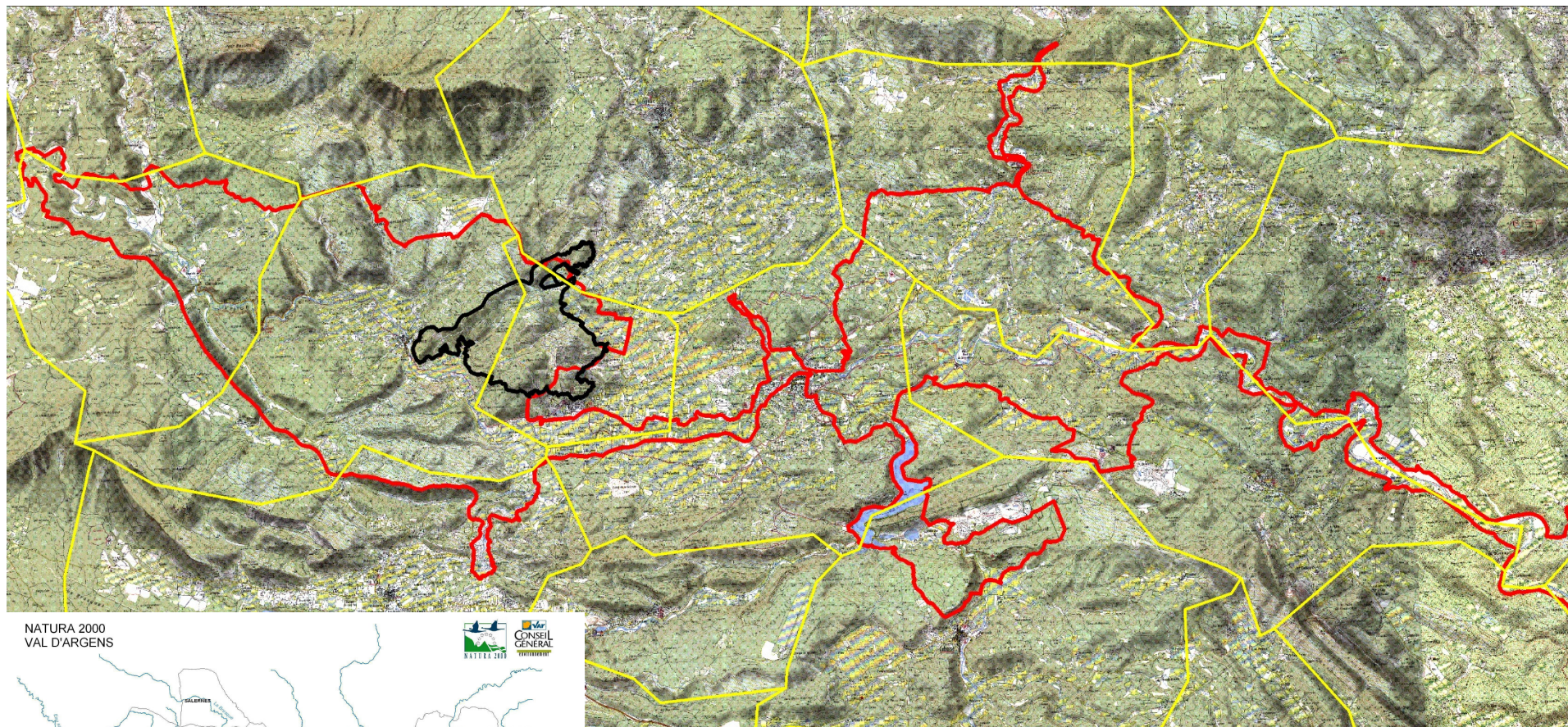
Site NATURA 2000 du « Val d'Argens »

L'INCENDIE A DÉMARRÉ LE 18 JUILLET 2016 À CORRENS À PROXIMITÉ DU VILLAGE AU LIEU-DIT « LA GARDE »
IL A PARCOURU UNE SURFACE DE **632 HA** SUR 4 JOURS DONT **551 HA DANS LA ZONE NATURA 2000**
87% DE LA ZONE PARCOURUE SE SITUE DANS LA ZONE NATURA 2000

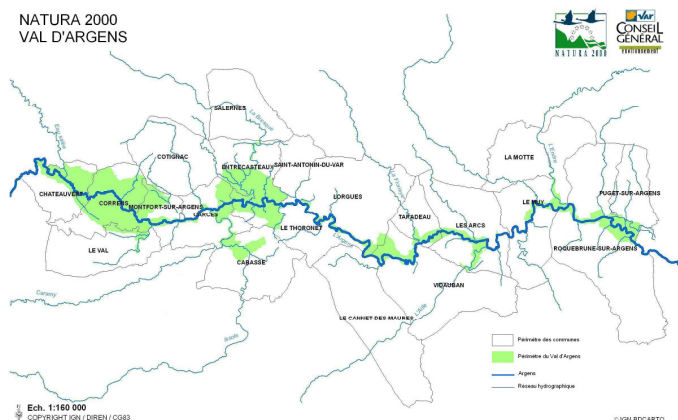




Carte zone incendiée/site Natura 2000 « Val d'Argens »



NATURA 2000
VAL D'ARGENS



Réunion Post-Incendie – Montfort sur Argens - 31/08/16







Les enjeux de conservation Natura 2000 / actions post incendie

Habitats d'intérêt communautaire présents dans la zone incendiée

- 5210 : Juniperaie à genevrier > 100 ha
- 9340 : Forêt mixte à chêne vert et pubescent > 100ha
- 9540 : Pinède de Pin Maritime ou de Pin parasol (05 ha)
- 6220 : Parcours substeppiques de graminées et annuelles à Brachypode rameaux (15ha)
- 91B0 : Frênaie thermophiles à Frêne à feuilles étroites (7ha)
- 6420 : Pelouses méditerranéennes humides (1ha)

Habitats d'espèces

- Chiroptères : habitats de chasse des chiroptères d'intérêt communautaire du site – gîtes des chiroptères forestiers – pas de gîte en bâtiment connus sur ce secteur
- Invertébrés saproxyliques
- Tortues d'Hermann : pas d'inventaire avant incendie. Des témoignages ont permis d'identifier la présence de cette espèce après l'incendie. Les 22, 23 et 25 juillet, des matinées de prospection ont été organisées par le SMPPV en partenariat avec les communes de Correns et de Montfort/Argens, le Village des Tortues/SOPTOM et le CEN PACA (2 passages sur Correns – 2 sur Montfort et 1 sur Montfort/Correns) qui ont permis de localiser :

Sur Correns : 3 Tortues vivantes 1 Tortue morte brûlée 1 trace de Tortue rescapée Des témoignages d'au moins 2 Tortues prélevées sur le zone incendiées

Sur Montfort : 7 Tortues vivantes 6 Tortues mortes brûlées 1 Tortue prélevée par un habitant et replacée sur le site dans le milieu naturel.

Au Total la présence de 12 Tortues vivantes dans la zone incendie est avérée

7 Tortues mortes brûlées ont été observées.

L'origine de ces populations est inconnue (indigène ou introduction/échappées de Tortues de jardin récentes) – des prélèvements de sang dans l'objectif d'une analyse génétique de la population a été réalisée par la SOPTOM.

Certains individus étaient très isolés dans le milieu naturel. Ce qui laisse supposer une présence assez ancienne d'individus.





Les enjeux de conservation Natura 2000 / actions post incendie



ACTIONS POST-INCENDIES: 4 ÉTAPES FONDAMENTALES

:

- ANALYSE PRÉALABLE
- MESURES D'URGENCE
- MESURES DE RÉHABILITATION
- SUIVI ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

2011- EUROPEAN FOREST FIRES NETWORK –
EUFOFINET SYNTHÈSE DE LA BONNE PRATIQUE GP1:
RESTAURATION DES TERRAINS INCENDIÉS)



Une dynamique de résilience forte en zone méditerranéenne notamment via les Pins d'Alep et maritimes (germination importante) et les espèces à rejet (ex: chênes, bruyère multiflore) à privilégier

Mais sur place la vie tente de renaître de ses cendres, et les forestiers s'interrogent : **faut-il reboiser ou laisser faire la nature ? Quid de la biodiversité derrière un tel désastre ?**

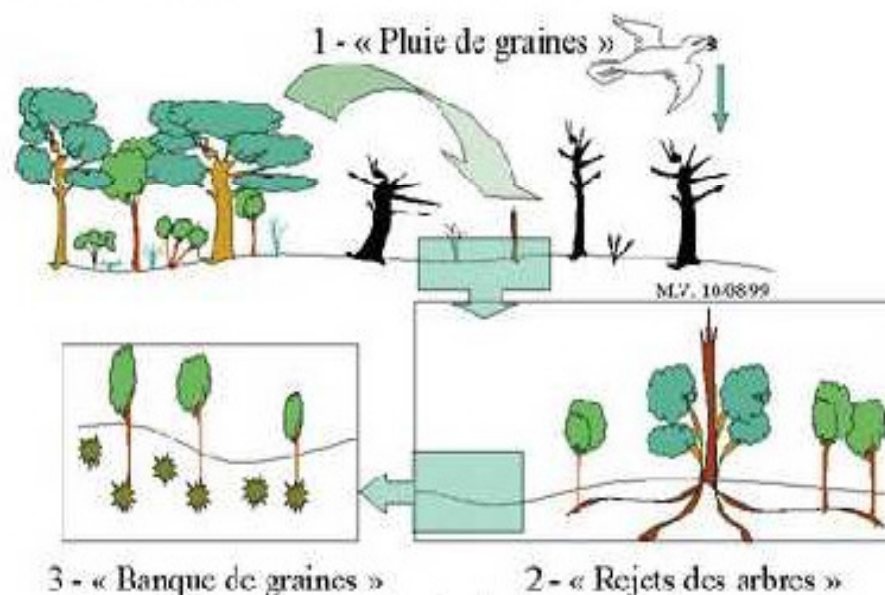


Illustration: CEMAGREF, 2003, les incendies de forêt, Source : <http://www.futurasciences.com/magazines/environnement/infos/dossiers/d/developpement-durable-incendies->

3 - « Banque de graines »

2 - « Rejets des arbres »

"Les différents modes de régénération après incendie"

- 1 - Dissémination des graines par le vent et les animaux à partir des zones non brûlées.
- 2 - Rejets des arbres à partir de la souche, ou des racines (drageons).
- 3 - Germination des graines profondément enfouies dans le sol ayant survécu à l'incendie.



Rôles important du bois brûlé après le feu:

- HABITAT POUR LA FAUNE DISSÉMINATRICE DE GRAINE (INSECTES, PERCHOIRS AVIFAUNE)
- MAINTIEN DE MATIÈRE ORGANIQUE SUR LA PARCELLE
- RÉDUCTION DE LA SURFACE DE SOL NU
- DIMINUTION DE LA RADIATION SOLAIRE ET DES TEMPÉRATURES EXTRÊME SUR LE SOL
- AUGMENTATION DE L'HUMIDITÉ DU SOL



CASTRO et al. – 2011 – Salvage logging versus the use of burnt wood as a nurse object to promote post-fire tree seedling establishment, *Restoration Ecology*, 19, No.4, pp. 537-544

TATONI, T., BONNET, V. – 2003 – Analyse spatiale et fonctionnelle de la réponse de la végétation après incendie en basse Provence calcaire, *Forêt méditerranéenne*, tXXIV, No.4, pp.385-402



Préconisations proposées en zone Natura 2000 pour une exploitation forestière et travaux d'urgence post-incendie



- **Maintien d'espaces brûlés non exploités et non traités** notamment sur les zones de faible sévérité du feu.
- **Examiner sur les parcelles en projet d'exploitation ou travaux d'urgence, les enjeux habitat/habitat d'espèces IC** (connaissance avant incendie et après incendies – potentialités après incendie) et réaliser les travaux en fonction des enjeux identifiés ;
- **Mettre en sécurité des îlots préservés par l'incendie et mettre en défend les arbres et arbustes vivants** (zones refuges pour la faune et points de départ d'une dissémination naturelle).
- **Limiter les risques d'érosion par les passages d'engins** (pas d'exploitation dans les pentes les plus fortes, le long des talweg, définir axes de déplacement des engins, fascinage et/ou paillage des rémanents, petits barrages dans les vallons).
- **Préserver les restanques et petit patrimoine bâti en pierre.**
- **Conserver des arbres et bosquet brûlés** afin de préserver des possibilité d'habitats de certaines espèces notamment avifaune disséminatrice de graine – moduler les travaux dans ce sens.
- **Privilégier les actions exploitation forestière /mise en culture sur des zones non brûlées** afin de ne pas encourager les départs d'incendies.





**Se regrouper
en
Association**

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF)



- Intérêts :

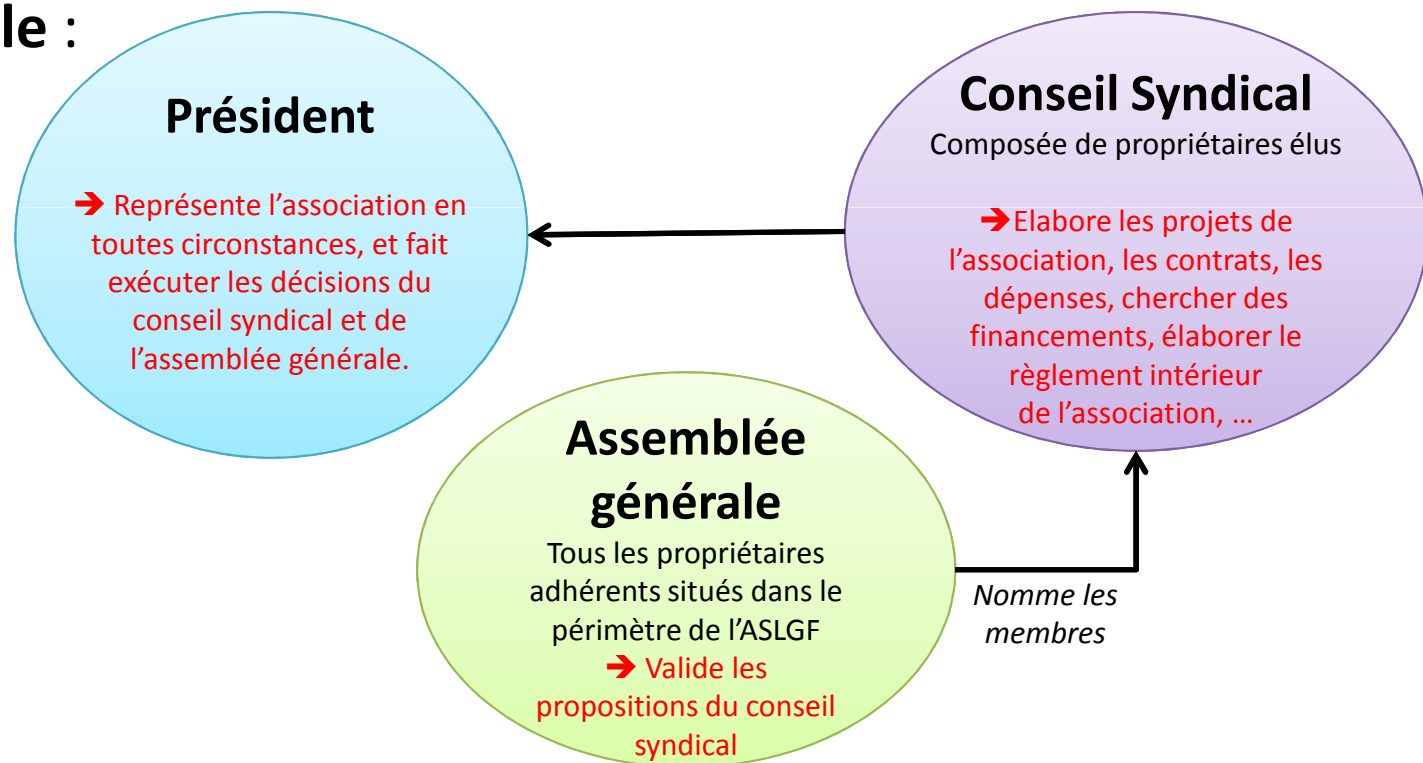
- Se regrouper pour **gérer ensemble** un massif et rendre possible les travaux à mettre en place.
- Obtenir préférentiellement des **financements publics**
- Un **compte en banque unique** pour gérer les flux financiers
- **Voir plus loin** que l'unique remise en état du massif
(restructuration du foncier, par-feu agricole, entretien de la desserte,...)
- l'ASL peut être **maître d'ouvrage délégué** pour le compte du propriétaire de la parcelle. Cela permet d'éviter de multiplier les contrats.

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF)



- **ASLGF :**

- **Association :** Des statuts ; un but non lucratif ; une mise en commun de la gestion
- **Syndicale :**



- **Libre :** L'adhésion à cette association est libre et non contrainte.

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF)



- **ASLGF :**
 - **Gestion Forestière :** Ce statut particulier permet d'exercer une gestion complète (travaux, exploitation, desserte,...) et non pas uniquement une action précise.

Ce sont uniquement les **parcelles mentionnées** qui adhèrent à l'ASLGF et non pas obligatoirement la propriété entière de quelqu'un. **PAS DE TRANSFERT DE PROPRIETE**

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF)



- Objectifs de l'ASLGF :

Remise en état du massif après incendie et gestion multifonctionnelle de l'espace

- Travaux de rénovation post-incendie (Enlèvement des bois brûlés, recépage des chênes,...)
- Restaurer, préserver, gérer, exploiter les peuplements forestiers du massif (Groupement des travaux sylvicoles et de la mise en marché des produits de la forêt)
- Aménagement et entretien de la desserte
- Amélioration de la structure foncière
- Prévention des risques
- Organisation des usages (sylvopastoralisme, chasse, randonnée,...)

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF)



- Concrètement :

- Adhésion à l'association de **5€ pour les 5 premières années** = permet un fond de roulement pour l'achat de timbres/enveloppes, frais de comptes et assurance ainsi que pour l'organisation de réunions d'information
- Signature des statuts et du règlement intérieur
- Signature du bulletin d'adhésion (joindre la matrice cadastrale)
- Signature du mandat de gestion : L'ASL devient le maître d'ouvrage délégué du propriétaire pour les missions spécifiées dans le mandat.

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF)



- **Concrètement :**
 - L'ASLGF reçoit les financements et les réinvestit en totalité dans le massif (sous forme de travaux ou d'aménagement + frais administratif (*envoi de courriers, frais bancaire,...*))
 - Elle peut servir d'intermédiaire entre des potentiels vendeurs et potentiels acheteurs afin d'aider à réorganiser le foncier.
 - Elle assure la réalisation des travaux programmés dans les parcelles ayant adhéré à L'ASLGF

Restauration du massif incendié

Montfort-sur-Argens, Correns, Cotignac



Des questions ?

Le 31.08.2016